

DEMANDE DE CNI - PASSEPORT

Uniquement sur RDV

www.ville-bailleul.fr

rubrique « Démarches en ligne » - CLIC RDV

Afin de préparer votre venue et pour gagner du temps lors de votre rendez-vous au guichet, il est vivement conseillé d'effectuer une **pré-demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr**.

Si vous ne pouvez utiliser le système de pré-demande, vous devez retirer un CERFA au pôle population avant votre rendez-vous.

**PRESENCE OBLIGATOIRE
DU DEMANDEUR
A PARTIR DE 12 ANS
au dépôt et au retrait**

**TOUT PASSEPORT OU CNI NON
RETIRÉ DANS UN DÉLAI DE 3
MOIS SERA DÉTRUIT**

PHOTO D'IDENTITÉ

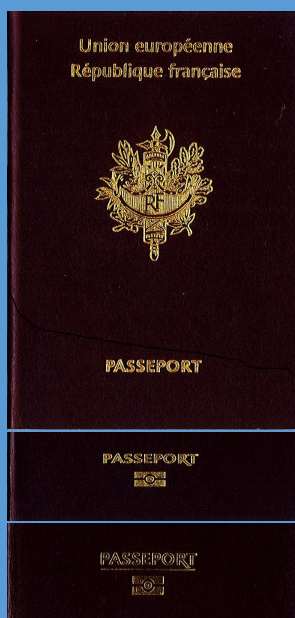
aux normes pour les pièces d'identité, de format 35x45 mm, de face, tête nue, sur fond clair (blanc interdit). La prise de vue doit être inférieure :

- à 6 mois pour un mineur
- à 4 ans pour un majeur

JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins d'un an

- Avis d'imposition ou de non-imposition
 - Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone
 - Quittance d'assurance logement
 - Quittance de loyer d'un organisme ou titre de propriété
- + *Pour les personnes hébergées : attestation d'hébergement signée par l'hébergeant et pièce d'identité de l'hébergeant*
En cas de garde alternée : justificatif de domicile des 2 parents

TYPE DE PASSEPORT



Sans Puce

Électronique

Biométrique

ACTE DE NAISSANCE

Si votre mairie de naissance est reliée à COMEDec, vous n'avez pas à fournir d'acte de naissance.

Liste disponible sur : <https://ants.gouv.fr>

Les modifications de titre sont gratuites pour :

- Changement d'adresse
- Changement d'état civil
- Rectification administrative

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR
AU VERSO**

